

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

- Nom du produit : HT Primer
- Contient de l'acétate de n-butyle

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

- Utilisation de la substance/du mélange : marquages routiers thermoplastiques.
Pour usage industriel/professionnel uniquement.
- Utilisation déconseillée : Pas d'information disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

- Nom du fournisseur: Hitex Traffic Safety BV
- Adresse fournisseur :
Route du monastère
Port d'Ellesmere
Cheshire
CH65 4E
ROYAUME-UNI
- Téléphone: +44 (0)151-355 4100
- Personne responsable : www.hitexinternational.com
- E-mail: info@hitexinternational.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

- Téléphone d'urgence : +44(0) 151 355 4100
Heures d'ouverture : 08h00 à 17h00 GMT

Pour obtenir des conseils ou des informations médicales, contactez votre médecin généraliste ou appelez le 111 pour obtenir des conseils de santé 24h/24 (Angleterre – NHS 111, Écosse – NHS 24 111, Pays de Galles – NHS 111 Pays de Galles, Irlande du Nord – NHS 111 Irlande du Nord).

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) [CLP/SGH] : Flam. Liquide. 3, H226; STOT un. 3, H336 ; EUH066
- Informations supplémentaires : Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger UE : voir la section 16

2.2 Éléments d'étiquetage



- Mention d'avertissement : avertissement

- Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Des mesures de précaution

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 - Éviter de respirer les fumées/vapeurs

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Reste calme.

Révision : 5 novembre 2020

SECTION 2 : Identification des dangers (....)

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie agréée

- Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers

- N'est pas un PBT selon l'annexe XIII de REACH
- Pas de vPvB selon l'annexe XIII de REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Matières

- N'est pas applicable

3.2 Mélanges

- Contient les ingrédients dangereux suivants ou des ingrédients avec une limite d'exposition professionnelle :

Nom chimique	conc.	N ° CAS.	CE n°	Classification (RÉGULATION (CE) Non 1272/2008) [CLP/SGH]	GAMME Inscription Nombre	SCL/ Facteur M/ À	BIEN/ LEMT
acétate de n-butyle	≥60%	123-86-4	204-658-1	Flamme. Liquide. 3, H226; STOT un. 3, H336 ; EUH066	-	-	Oui

SECTION 4 : Premiers secours

Aucune action ne doit être entreprise à un risque personnel ou sans formation appropriée

Les secouristes doivent enfiler un équipement de protection individuelle (EPI) approuvé avant de prodiguer les premiers soins

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux

Si la substance a pénétré dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Rincer abondamment les yeux tout en soulevant les paupières.

Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

- Contact avec la peau

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

- Ingestion

Rincer la bouche.

Donner beaucoup d'eau à boire

Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente

EN CAS d'exposition ou de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

- Inhalation

Emmenez la personne à l'air frais et gardez-la à l'aise pour respirer. Restez au chaud et au calme, en position semi-verticale. Desserrer les vêtements

N'appliquez la respiration artificielle que si le patient ne respire pas, mais n'utilisez pas le bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, l'oxygène doit être administré par une personne formée

Obtenir des conseils/une assistance médicale.

Révision : 5 novembre 2020

SECTION 4 : Premiers secours (....)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Contact avec les yeux
Peut provoquer des rougeurs et des irritations
- Contact avec la peau
Peut provoquer des rougeurs et des irritations
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- Ingestion
Peut causer une irritation gastro-intestinale. Peut provoquer des nausées/vomissements
- Inhalation
Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges Peut provoquer des maux de tête

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et des traitements particuliers requis

- Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : mousse anti-alcool ; poudre sèche; gaz carbonique; jet d'eau; eau brouillard; sable/terre
- Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau puissant

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Liquide et vapeurs inflammables.
- En cas d'incendie ou d'échauffement, la pression va augmenter et le récipient peut éclater
- Peut former des mélanges vapeur/air explosifs
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme
- Dégage des fumées (ou gaz) irritantes ou toxiques en cas d'incendie.
- Les produits de décomposition peuvent contenir des hydrocarbures
- Les produits de décomposition peuvent contenir des oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

- Évacuez la zone et gardez le personnel au vent
- Gardez le(s) récipient(s) exposé(s) au feu au frais en pulvérisant de l'eau
- Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée. Cela NE DOIT PAS être déversé dans le réseau d'égouts. Empêcher l'eau d'extinction d'incendie de contaminer les eaux de surface ou souterraines.
- Équipement de protection spécial : Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA). Porter des vêtements de protection complets, y compris une combinaison de protection chimique.

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Les sauveteurs doivent prendre les précautions appropriées pour éviter de devenir eux-mêmes une victime
- Aucune action ne doit être entreprise à un risque personnel ou sans formation appropriée
- Précautions individuelles pour les non-secouristes : Éviter de respirer les vapeurs, brouillards ou gaz ; Eviter le contact avec la peau et les yeux ; Porter des vêtements de protection conformément à la section 8 ; Se laver soigneusement après manipulation.
- Précautions personnelles pour les secouristes : évacuer la zone et garder le personnel face au vent ; Porter un appareil respiratoire autonome (SCBA) ; Portez une combinaison de protection chimique ; Le caoutchouc butyle ou le caoutchouc nitrile est recommandé ; Bien se laver après avoir manipulé des déversements

Révision : 5 novembre 2020

SECTION 6 : Mesures en cas de déversement accidentel (....)**6.2 Précautions environnementales**

- Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et cours d'eau publics
- Si de l'eau contaminée pénètre dans les systèmes de drainage ou les cours d'eau, avertir immédiatement les autorités compétentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire en toute sécurité.
- **Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et cours d'eau publics**
- Éteignez toutes les sources d'ignition
- Utiliser des outils anti-étincelles.
- Prendre des mesures pour éviter les décharges d'électricité statique.
- **Utiliser du matériel électrique antidéflagrant.**

- Petites fuites
 - Essayez le produit renversé avec un chiffon absorbant humide ou serviette. Mettre dans un récipient adapté
 - Déplacer le matériel contaminé vers un endroit sûr pour une élimination ultérieure Laver la zone de déversement avec de l'eau et un détergent
 - Bien se laver après avoir manipulé des déversements

- Fuites majeures
 - Absorber le produit déversé dans un matériau inerte approprié.
 - Mettre dans un récipient adapté
 - Sceller et étiqueter les contenants
 - Déplacer le matériel contaminé vers un endroit sûr pour une élimination ultérieure. Éliminer comme déchet dangereux
 - Demandez conseil à un expert pour l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux et déchets contaminés. Bien se laver après avoir manipulé des déversements

6.4 Référence à d'autres sections

- Voir section(s) : 7, 8 & 13
-

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Assurer une ventilation adéquate
- Utiliser une ventilation par aspiration locale et/ou un confinement.
- Utiliser des outils à main anti-étincelles
- Utiliser un équipement antidéflagrant.
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Porter des vêtements de protection conformément à la section 8
- Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène personnelle
- **Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit.**
- Laver soigneusement après utilisation.
- **Retirer les vêtements contaminés.**
- Les vêtements contaminés doivent être lavés avant réutilisation
- Des bouteilles de lavage oculaire doivent être disponibles

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Conserver le récipient bien fermé.
- Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Stocker dans une zone de stockage pour matériaux hautement inflammables
- **Incompatible avec les acides forts**
- Tenir à l'écart des alcalis (bases fortes)
- **Incompatible avec les agents oxydants forts**

Révision : 5 novembre 2020

ARTICLE 7 : Manipulation et stockage (....)

7.3 Utilisations finales spécifiques

Un apprêt de couche de liaison liquide clair conçu pour l'adhérence des marquages routiers thermoplastiques sur des substrats non bitumineux.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

- Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire.

Il convient de se référer à des normes de contrôle telles que : Norme européenne EN 689 (Exposition professionnelle - Mesure de l'exposition par inhalation aux agents chimiques - Stratégie de contrôle du respect des valeurs limites d'exposition professionnelle). Norme européenne EN 14042 (Atmosphère des lieux de travail. Guide d'application et d'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques). Norme européenne EN 482 (Exposition au travail. Exigences générales pour la réalisation de procédures de mesure d'agents chimiques). Une référence aux lignes directrices nationales pour les méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

- acétate de n-butyle

(UE) OELV (long terme TWA) 50 ppm 241 mg/m³ (UE) OELV
 (valeur limite à court terme) 150 ppm 723 mg/m³ WEL (long
 terme) 150 ppm 724 mg/m³ (UK)
 WEL (valeur limite à court terme) 200 ppm 966 mg/m³ (Royaume-Uni)
 DNEL (inhalation) 48 mg/m³ Industrie, long terme, effets systémiques DNEL
 (inhalation) 600 mg/m³ Industrie, aigu/court terme, effets systémiques DNEL
 (inhalation) 300 mg/m³ Industrie, long terme, effets locaux
 DNEL (inhalation) 600 mg/m³ Industrie, aigu/court terme, effets locaux DNEL (cutané) 7 mg/kg
 (bw/jour) Industrie, long terme, effets systémiques DNEL (cutané) 11 mg/kg (bw/jour) Industrie,
 aigu/court terme, effets systémiques DNEL (inhalation) 12 mg/m³ Consommateur, à long terme,
 effets systémiques
 DNEL (inhalation) 300 mg/m³ Consommateur, aigu/court terme, effets systémiques DNEL
 (inhalation) 35,7 mg/m³ Consommateur, long terme, effets locaux
 DNEL (inhalation) 300 mg/m³ Consommateur, aigu/à court terme, effets locaux DNEL (cutané)
 3,4 mg/kg (bw/jour) Consommateur, à long terme, effets systémiques DNEL (cutané) 6 mg/kg
 (bw/jour) Consommateur, aigu/court terme, effets systémiques DNEL (oral) 2 mg/kg (bw/jour)
 Consommateur, long terme, effets systémiques
 DNEL (orale) 2 mg/kg (bw/jour) Consommateur, aigu/à court terme, effets systémiques
 PNEC aqua (eau douce) 180 µg/L
 PNEC aqua (rejets intermittents, eau douce) 360 µg/L PNEC
 aqua (eau de mer) 18 µg/L
 PNEC (STP) 35,6 mg/l
 PNEC sédiment (eau douce) 981 µg/kg PNEC
 sédiment (eau de mer) 98,1 µg/kg PNEC
 terrestre (sol) 90,3 µg/kg

8.2 Contrôles d'exposition

- La sélection et l'utilisation des équipements de protection individuelle doivent être basées sur une évaluation des risques du potentiel d'exposition

- Contrôles techniques

Des mesures techniques doivent être prises pour éviter le besoin de ventilation. Utiliser une ventilation par aspiration locale et/ou un confinement.

Utiliser un équipement de ventilation et d'éclairage antidéflagrant.

- Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Lorsqu'un demi-masque réutilisable est requis, utilisez EN 140, avec filtre à gaz/vapeur EN 14387 type ABEK, ou EN 405 ; NL 1827

Utiliser EN 136, avec filtre gaz/vapeur EN 14387 type ABEK si un masque complet est nécessaire

Révision : 5 novembre 2020

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle (....)

- Protection de la peau

Porter des vêtements de protection adaptés

Portez des gants de protection. Les gants de protection sélectionnés doivent répondre aux spécifications de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme EN 374.

Le choix d'un gant adapté dépend des conditions de travail et de la présence du produit seul ou en combinaison avec d'autres substances. Le temps de rupture dépend des caractéristiques de la marque de gant utilisée et doit être consulté par le fournisseur.

Le caoutchouc butyle ou le caoutchouc nitrile est recommandé

- Protection yeux/visage

Porter des lunettes de sécurité offrant une protection complète des yeux homologuées selon la norme EN 166. En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial homologué selon la norme EN 166 1B39N Des flacons rince-yeux doivent être disponibles

- Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit. Contaminé

les vêtements doivent être lavés avant d'être réutilisés

bonnes pratiques d'hygiène personnelle

Se laver soigneusement après manipulation.

- Contrôles de l'exposition environnementale Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/la terre. Ne pas jeter à l'égout



SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Apparence: Liquide clair et incolore, semi-visqueux, odorant
- Odeur: visqueux, odorant
- Seuil olfactif : 7 - 20 ppm (acétate de n-butyle) Aucun
- pH : en vigueur
- Point de fusion/congélation : -90 °C (acétate de n-butyle)
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 126 °C (acétate de n-butyle)
- Point de rupture: 27 °C (acétate de n-butyle)
- Taux d'évaporation: 1,0 (éther = 1) (acétate de n-butyle)
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune information disponible
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité : Limite inférieure d'explosivité : (acétate de n-butyle) 1,7 % (dans l'air) ; Limite supérieure d'explosivité : (acétate de n-butyle) 7,6 % (dans l'air)
- Pression de vapeur : 11,2 - 16 hPa @ 20 °C (acétate de n-butyle)
- Densité de vapeur: 4 (acétate de n-butyle)
- Densité relative: 0,879 - 0,881 à 20 °C (acétate de n-butyle)
- Solubilité(s) : Solubilité dans l'eau : 5,3 - 14 g/L @ 20 °C (acétate de n-butyle)
- Coefficient de partage (n-octanol/eau) : 1,82 - 2,3 @ 25 °C (acétate de n-butyle)
- Température d'auto-inflammation : 415 °C (acétate de n-butyle)
- Température de décomposition : Aucune information disponible
- Viscosité: (Dynamique) 160 cP @ 20 °C Aucun
- Propriétés explosives : en vigueur
- Propriétés oxydantes : N'est pas applicable

9.2 Autres informations

Révision : 5 novembre 2020

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques (....)

- Pas d'information disponible

ARTICLE 10 : Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

- Considéré comme stable dans des conditions normales

10.2 Stabilité chimique

- Considéré comme stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Une polymérisation dangereuse ne se produira pas dans des conditions normales de stockage et d'utilisation
- Peut former des mélanges vapeur/air explosifs

10.4 Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matériaux incompatibles

- Incompatible avec les acides forts
- Incompatible avec les alcalis (bases fortes)
- Incompatible avec les agents oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

- Les produits de décomposition peuvent contenir des hydrocarbures
 - Les produits de décomposition peuvent contenir des oxydes de carbone
-

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****- Toxicité aiguë**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Matières

Nom chimique	DL50 (oral,Rat)	CL50 (inhalation, Rat)	DL50 (peau,lapin)
acétate de n-butyle	10 768mg/kg	390 ppm (4 heures)	17 600mg/kg

- Corrosion/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Lésions/irritations oculaires graves

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Mutagénicité dans les cellules germinales

Aucune preuve d'effets mutagènes

- Cancérogénicité

Aucun des composants du produit/mélange présents à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est répertorié comme cancérogène par le NTP, le CIRC, l'ACGIH ou l'OSHA.

- Toxicité pour la reproduction

Aucune preuve d'effets sur la reproduction

Révision : 5 novembre 2020

ARTICLE 11 : Informations toxicologiques (...)

Matières

Nom chimique	NOAEC (inhalation, rat)
acétate de n-butyle	9 640 mg/m ³ (Effet sur la fertilité) 7 230 mg/m ³ (effet sur la toxicité pour le développement)

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Provoque des effets sur le système nerveux central

Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.

Classification basée sur des seuils de calcul et de concentration

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Sur la base des données disponibles ; les critères de classification ne sont pas remplis

Matières

Nom chimique	NOAËL (oral,Rat)	NOAEC (inhalation, Rat)	NOAËL (dermique, rat)
acétate de n-butyle	196 mg/kg de poids corporel/jour	2 400mg/m ³ 500ppm	Pas de données disponibles

- Risque d'aspiration

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

- Contact avec les yeux

Provoque des rougeurs et des irritations

- Contact avec la peau

Peut provoquer des rougeurs et des irritations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- Ingestion

Peut causer une irritation gastro-intestinale. Peut

provoquer des nausées/vomissements

- Inhalation

Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges Peut

provoquer des maux de tête

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Matières

Nom chimique	CL50 (poisson)	CE50 (aquatique invertébrés)	CE50 (aquatique algues)
acétate de n-butyle	17 - 19 mg/L (4 jours)	72,8 mg/L (24 heures) 32 - 44 mg/L (48 heures)	674,7 mg/L (72 heures)

12.2 Persistance et dégradabilité

- La partie volatile est biodégradable

- acétate de n-butyle

Facilement biodégradable (100%)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

- Pas d'information disponible

- acétate de n-butyle

FBC : 15

Révision : 5 novembre 2020

ARTICLE 12 : Informations écologiques (....)

12.4 Mobilité dans le sol

- acétate de n-butyle

Puissance du journal : 2,3

Sera probablement mobile dans la région en raison de la volatilité

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- N'est pas un PBT selon l'annexe XIII de REACH
- Pas de vPvB selon l'annexe XIII de REACH

12.6 Autres effets indésirables

- Pas d'information disponible
-

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- L'élimination doit être conforme à la législation locale, provinciale ou nationale
- **Éliminer le contenu/emballage dans une déchetterie agréée**
- Ce matériel et/ou son emballage doivent être éliminés comme des déchets dangereux
- Ne pas utiliser de contenants vides sans nettoyage ou reconditionnement commercial
- Les contenants vides peuvent contenir des vapeurs inflammables
- Ne pas percer ni brûler l'emballage, même après usage
- Éviter le rejet dans l'environnement.

13.2 Classement

- Les déchets doivent être identifiés conformément à la liste des déchets (2000/532/CE)
 - Code(s) de propriété dangereuse : HP 3 Inflammable ; HP 5 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)/Aspiration
Toxicité
 - Code CEE : 20 01 27* - peinture, encre, colle et résine contenant des substances dangereuses
-

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- Numéro ONU : 1866

14.2 Nom d'expédition correct

- Nom d'expédition correct : SOLUTION DE RÉSINE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- Classe de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

- Groupe d'emballage : III

14.5 Dangers environnementaux

- Non classés

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Pas d'information disponible
-

Révision : 5 novembre 2020

ARTICLE 14 : Informations relatives au transport (....)**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de Marpol et au recueil IBC**

- N'est pas applicable

14.8 Route/Rail (ADR/RID)

- N° ONU ADR : 1866
- Nom d'expédition correct : SOLUTION DE RÉSINE
- Classe de danger ADR : 3
- Groupe d'emballage ADR : III
- Code tunnel : LE

14.9 Mer (IMDG)

- N° ONU IMDG : 1866
- Nom d'expédition correct : SOLUTION DE RÉSINE
- Classe de danger IMDG : 3
- Groupe de packages IMDG : III

14.10 Air (OACI/IATA)

- Numéro ONU OACI : 1866
 - Nom d'expédition correct : SOLUTION DE RÉSINE
 - Classe de danger OACI : 3
 - Groupe d'emballage OACI : III
-

ARTICLE 15 : Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Cette fiche de données de sécurité est fournie conformément au règlement REACH (CE) n° 1907/2006 tel que modifié par le règlement (UE) 2015/830
- Le règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (règlement CLP) s'applique en Europe
- Ce produit est couvert par la directive européenne 2012/18/UE (la directive Seveso III)
- Restrictions d'utilisation selon l'Annexe XVII du Règlement REACH : N/A

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Pas d'information disponible
-

ARTICLE 16 : Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Sources de données : informations provenant d'essais, de la littérature publiée et des fiches de données de sécurité des fournisseurs

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP] :

- Flamme. Liquide. 3, H226 : Classification basée sur les principes de pontage de mélanges testés similaires
- STOT SE 3, H336 : Classification basée sur des seuils de calcul et de concentration

Texte non fourni avec les codes d'expression lorsqu'ils sont utilisés ailleurs dans cette fiche de données de sécurité :

- H226 : Liquide et vapeurs inflammables
 - H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges
-

Révision : 5 novembre 2020

ARTICLE 16 : Autres informations (...)

- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Acronymes

- ATE : Estimation de la toxicité aiguë
- CAS : Service des Résumés Chimiques
- DNEL : niveau dérivé sans effet
- CE : Communauté Européenne
- EC50 : concentration efficace, 50%
- EL50 : vitesse de charge effective résultant en un effet de 50 %.
- SGH : système harmonisé à l'échelle mondiale
- CL50 : concentration létale, 50 %
- LD50 : dose létale, 50%
- LOAEC : plus faible concentration observée d'effets indésirables
- LOAEL : niveau d'effet indésirable le plus faible observé
- NOAEC : Concentration sans effet indésirable observé
- NOAEL : dose sans effet nocif observé
- OEL : valeur limite d'exposition professionnelle
- PBT : persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC : concentration prédite sans effet
- REACH : enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
- SCL : Limite de Concentration Spécifique
- STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- SVHC : substances extrêmement préoccupantes
- vPvB : très persistant et très bioaccumulable
- OUI : valeur limite d'exposition professionnelle

--- fin de la fiche de données de sécurité ---
